

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur un camping existant depuis au moins 1987 sur la commune de Malemort du Comtat. Le but étant de mettre aux normes d'accessibilité handicapé et sécurité incendie et normes d'hygiène le camping existant. Le permis de construire prévoit donc les travaux suivants :

- Création d'un parking de plusieurs stationnements dans l'emprise au sol du camping déjà existant (parking inexistant à ce jour, les clients se garaient au bord de la route.)
- Modification de l'emplacement du portail d'entrée du camping afin de créer un parking et de mettre en sécurité le camping.
- Suppression de 3 emplacements du camping afin de créer le parking
- Mise en place d'une citerne d'eau dans le cadre de la mise aux normes de sécurité incendie
- Création d'un enrochement à la place d'un talus afin de sécuriser la piscine du camping et de prévenir des chutes entre la terrasse du restaurant et la plage de la piscine.
- Mise en place de 8 mobiles homes sur des emplacements de camping déjà existant (dont 2 de ces 8 mobiles home serviront à loger les employés du camping ainsi que les exploitants) et donc permettre à ce qu'il y est en permanence une personne responsable sur place comme l'exigent les normes de sécurité incendie. 3 mobiles homes déjà en place, mais inexploitable par leur vétusté seront remplacés
- Rénovation de la piscine déjà existante : Dans ce cadre, la piscine sera mise aux normes pour l'accessibilité handicapée (création de marches pour l'accès à la mise à l'eau ainsi que les différents contrastes)
- La locale technique actuelle ne peut être repris de par son emplacement, donc nous profitons des travaux pour le déplacer d'où la création d'un petit bâti dans le permis de construire. Ce bâti nous permet également d'inclure un accès à la piscine aux normes (pour les personnes à mobilité réduite). Mais le bâti est également nécessaire pour la mise aux normes d'hygiène, notamment avec la création d'un passage obligatoire par un pédiluve et une douche. Nous profitons du projet pour ajouter un WC répondant aux normes d'accessibilité handicapé.
- Mise en place d'une petite épicerie accessible au résident du camping. Cette épicerie est créée dans des locaux déjà bâtis et n'entraîne seulement la transformation d'une fenêtre en porte.
- Modification de façade du restaurant déjà existant qui sera conservé. Ces modifications correspondent à la création ou modifications d'ouvertures pour respecter les normes d'accessibilité handicapé et d'évacuation incendie (largeur de passage, plan incliné...). Ainsi que pour le fonctionnement de la cuisine selon les normes d'hygiène en vigueur (marche en avant, évacuation des poubelles et livraison...)